

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2026
Membres de droit

Mme BERTRAND DORLÉAC [Présidente de la FNSP]	<i>Excusée [procuration à M. Gallet]</i>
M. MELMOUX-EUDE [Directeur de la DGAFP]	<i>Absent</i>
M. FILIPPINI [Directeur de l'INSP]	<i>Représentée par M. Lartigau [présent]</i>
M. LEWIS [Président de l'université de Bordeaux]	<i>Excusé [procuration à M. Gallet]</i>

Personnalités extérieures

Mme BOSDECHER	<i>Présente</i>	M. ETCHEÛAHARRETA	<i>Présent</i>
M. GALLET	<i>Présent</i>	M. LEÏS	<i>Visio</i>
Mme PAPIN	<i>Présente</i>	M. POTIER	<i>Présent</i>

Enseignants (Collège A)

Mme DELLA SUDDA	<i>Visio</i>	M. DÉLOYE	<i>Présent</i>
Mme DUCHESNE	<i>Présente</i>	M. FERRIÉ	<i>Absent</i>
M. TIBERJ	<i>Présent</i>		

Enseignants (Collège B)

Mme GAUDIN	<i>Présente</i>	Mme LECIS COCCO ORTU	<i>Excusée [procuration à Mme Duchesne]</i>
Mme NAKANABO DIALLO	<i>Excusée [procuration à Mme N'Diaye]</i>	Mme N'DIAYE	<i>Présente</i>
Mme PISTRE	<i>Présente</i>		

Collège BIATSS

M. ROUGER	<i>Présent</i>
-----------	----------------

Étudiant-e-s

M. D'AQUINO	<i>Visio</i>	Mme DUVAL	<i>Présente</i>
M. GAUTHIER	<i>Présent</i>	Mme JAUGEY	<i>Présente</i>
M. KOURIL-MANIÈRE	<i>Présent</i>	Mme PAYAN	<i>Présente</i>
Mme OLLIVIER-GOUAGNA	<i>Visio</i>	M. VAZ	<i>Présent</i>
Mme RETIÈRE	<i>Présente</i>		

Membres Ès Qualités

M. DARBON [Directeur de Sciences Po Bordeaux]	<i>Présent</i>
Mme CLÉMENT-NOLLEN [Agent comptable]	<i>Présente</i>
Mme RENSON [Représentant le Rectorat]	<i>Visio</i>
Mme LABAT [Représentante la DRFiP]	<i>Présente</i>
Mme COUDERC [Directrice Générale des Services]	<i>Présente</i>

Membres invités Liste de présence non communiquée			
Mme ANNEZO	Visio	M. LEMAIRE-PATIN	Excusé
Mme BASSOULET	Excusée	Mme MARTIN	Visio
Mme BELLOT	Visio	M. MBAYE	Présent
M. BERTRAND	Présent	M. MAYEUX	Présent
M. BLINEAU	Visio	Mme MOUSNIER	Présente
Mme BRANGE	Excusée	Mme PELLARINI	Excusée
Mme CARDONA	Présente	Mme PINCHAULT	Présente
Mme CARON	Visio	M. PLACHOT	Visio
Mme DELAMARRE	Visio	M. PREVOT	Présent
M. CORNU	Visio	M. RAMON	Présent
Mme FOREST	Présente	Mme ROUMAGNE	Visio
M. HERAUD	Excusée	M. RENARD	Visio
M. GUILLOT	Visio	Mme REILHAN	Excusée
M. HERAUD	Excusé	M. SADLAN	Excusé
M. LACAZE	Présent	M. SMITH	Présent
M. LAFORE	Excusé	Mme TAJRI	Présente
Mme LELAN	Visio	Mme THIRIOT	Excusée

M. Gallet ouvre la séance du Conseil d'administration et rappelle que la remise des diplômes aura lieu le lendemain.

1. Informations générales

■ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 18 décembre 2025

En l'absence de remarques, le procès-verbal du conseil d'administration de décembre est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Résultat du vote	Délibération 2026-01
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	28
	Pour 28
	Contre 0
	Abstention 0

→ Résultat : adoptée

■ Vie de l'établissement

M. Darbon annonce le départ imminent de la Directrice Générale des Services, Mme Couderc, et la remercie pour le travail accompli au cours des dernières années. M. Darbon indique qu'un renouvellement de l'administration de l'établissement est à l'œuvre depuis environ un an. Il présente plusieurs nouveaux membres de l'équipe : Ana Mousnier, nouvelle directrice de la formation continue, Julien Mayeux, nouveau directeur des ressources humaines, ainsi qu'un nouveau responsable des affaires juridiques, M. Mbaye, et une nouvelle agent comptable, Mme Clément-Nollen. Il mentionne également le retour de congés de Mme Tajri.

M. Déloye s'exprime à titre personnel et en tant qu'ancien directeur. Il souhaite le meilleur à Mme Couderc pour ses nouvelles fonctions et considère que le rectorat de l'Académie de Bordeaux a fait un très bon choix. Il rappelle l'importance des 14 années que Mme Couderc a passées dans l'établissement avant de devenir directrice générale des services et exprime des regrets tant humains que professionnels concernant ce départ.

M. Gallet s'associe aux propos précédents de MM. Déloye et Darbon. Il a pu constater au fil des années le travail accompli par Mme Couderc et la structuration progressive de l'administration. Il rappelle que le poste de Directeur Général des Services est relativement récent, l'Institut ayant longtemps fonctionné avec un Secrétaire Général. Le DGS est un maillon essentiel du fonctionnement de l'Institut. M. Gallet félicite Mme Couderc pour la réussite de sa mission et lui souhaite succès et bonheur dans ses nouvelles fonctions au rectorat.

■ Point d'information sur les profils de postes de maître de conférences et professeur des universités

M. Darbon annonce avoir reçu la confirmation de la possibilité de recruter sur trois profils de postes qui ont fait l'objet de nombreuses discussions. Il remercie le service des ressources humaines pour son excellent travail auprès du ministère. Il rappelle que trois postes sont à pourvoir : un poste de MCF en section 02, un poste de professeur des universités en section 04 et un poste de professeur des universités en section 05, pour lesquels tous les membres des comités sont réunis. Il remercie les collègues qui ont accepté d'assurer l'identification des membres derrière les présidents de ces comités de sélection, travail difficile compte tenu des pressions démographiques sur ces concours.

M. Gallet précise que les sections 02, 04 et 05 concernent respectivement le droit public, la science politique et l'économie.

■ Avis de vacances du poste de directeur de Sciences Po Bordeaux

M. M'Baye propose au Conseil d'administration de prendre connaissance de l'avis de vacance des fonctions de directeur. Il s'agit d'un acte formel et procédural qui sera publié au Journal officiel autour du 20 mars, précisant que les fonctions de directeur seront vacantes à compter du 1er septembre 2026. L'avis détaille les modalités de candidature et fixe la date limite de dépôt des candidatures au 21 mai. Il souligne que la nomination du futur directeur

sera conditionnée à la transmission préalable d'une déclaration d'intérêt, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique.

M. Gallet sollicite d'éventuelles questions sur cette procédure. Il rappelle que la déclaration d'intérêt doit être transmise à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP). En l'absence de questions, il annonce le passage aux affaires financières.

2. Affaires financières

■ Approbation du Compte financier 2025

Mme Cardona présente le compte financier 2025 :

- Contexte:
 - L'année budgétaire a débuté avec le vote du budget initial lors du CA du 13 décembre 2024.
 - Un seul budget rectificatif a été réalisé cette année, contrairement aux années précédentes, en raison des résultats et projections passés et suite à la publication du nouveau décret financier applicable depuis le 1er janvier 2025.
 - Le compte financier poursuit trois objectifs :
 - Une analyse des résultats au regard des prévisions.
 - Une analyse de ces mêmes résultats par rapport aux années précédentes.
 - La définition d'axes d'amélioration pour les pratiques actuelles.
- Autorisations d'emploi:
 - Les emplois sous-plafond font l'objet d'une notification ministérielle avec un plafond de 58 ETPT.
 - Les emplois hors plafond, financés par des partenaires extérieurs, ne font l'objet d'aucune modification.
 - Le taux d'exécution atteint 100 % pour les deux catégories d'emplois.
 - Les 55 ETPT prévus en sous-plafond au budget rectificatif 2025 ont été réalisés pour 2,5 millions d'euros.
 - Les 17 ETPT hors plafond ont été concrétisés pour 806 000 euros, générant un taux d'exécution global de 96 % au niveau des dépenses.
- Autorisations budgétaires:
 - L'établissement a dépensé 9 861 000 euros et encaissé 9,4 millions de recettes.
 - Le solde budgétaire est déficitaire de 856 899 euros.
- Recettes:
 - Le taux d'exécution atteint 99 %, correspondant à 105 000 euros de recettes non encaissées.
 - L'analyse selon la nature des recettes distingue :
 - Les recettes globalisées, qui atteignent un taux de réalisation de 102 % et représentent 89 % des recettes totales.
 - Les recettes fléchées, avec un taux de réalisation de 80 % (259 000 euros), expliqué en partie par un décalage d'encaissement de soldes de contrats de recherche.
 - Parmi les recettes globalisées, les deux principales ressources sont :
 - 56 % de recettes propres, dont 71 % proviennent des droits d'inscription.
 - 27 % de la subvention pour charges de services publics.
 - Concernant les droits d'inscription :
 - Les droits d'inscription au concours d'entrée ne cessent de diminuer depuis 2021, avec une baisse de 10 % cette année.
 - Les droits modulés, après une stabilisation en 2023 et 2024, présentent une augmentation de 5 %.
 - Depuis 2019, les recettes ont augmenté de 29 %. Toutefois, pour la première fois, l'établissement observe une diminution de ses recettes, notamment des recettes fléchées.
 - Cette diminution résulte de la réduction de la subvention des prépas talents, de la baisse du nombre de préparationnaires et d'un partenaire de la cordée JPPJV.

- L'encaissement en 2024 de la subvention du projet React-EU, à hauteur de 649 000 euros, atténue cette baisse.
- Dépenses, analyse générale :
 - Le taux d'exécution des autorisations d'engagement atteint 95 % toutes dépenses confondues.
 - Le taux d'exécution des crédits de paiement s'élève à 97 %, dépassant le taux minimum requis de 90 %.
 - Les déprogrammations au budget rectificatif sont nettement moins importantes que l'année précédente.
- Dépenses de personnel :
 - Le taux d'exécution atteint 96 %. Cette masse représente 59 % des dépenses globales hors investissement.
 - Le taux d'exécution des emplois sous-plafond et hors plafond atteint 100 %.
 - Les dépenses hors champ présentent un écart de 110 000 euros entre prévisions et réalisation, expliquant la baisse du taux d'exécution de 98 % en 2024 à 96 % cette année.
 - Les dépenses de personnel ont diminué de 18 000 euros par rapport à 2024, malgré une réduction de sept ETPT. Cette apparente contradiction s'explique par l'augmentation des dépenses hors champ.
 - L'impact des dépenses de personnel est croissant : passage de 2,8 millions en 2020 à 4,8 millions en 2025, avec une progression des ETPT de 52 à 72.
 - La comparaison 2024-2025 révèle des augmentations dans trois unités budgétaires :
 - Fonctions support : évolution des dépenses hors champ.
 - Fonctions soutien : augmentation principalement au service des relations internationales (mensualisation des vacances et remplacement d'un congé maternité).
 - Formation initiale et continue : régularisation des heures de vacances e-concours payées en 2025 pour les années 2024 et 2025.
 - L'unité budgétaire de la recherche affiche une forte diminution, résultant d'une baisse des recettes et des dépenses liée à la fin de certains contrats.
- Dépenses de fonctionnement :
 - Le taux d'exécution atteint 97 %, correspondant à 121 000 euros non dépensés. Ce taux s'améliore par rapport à 2024 (95 %).
 - Les déprogrammations au budget rectificatif s'élèvent à 6 %, contre 20 % en 2024.
 - Globalement, les dépenses de fonctionnement diminuent de 9 % cette année.
 - Les fonctions de support affichent une diminution de 150 000 euros, s'expliquant par :
 - 54 000 euros liés au nouveau contrat d'électricité passé par la direction des achats de l'État.
 - L'absence en 2025 de l'AMO pour la rédaction du SPSI, prise en charge en 2024.
 - D'autres dépenses liées à la sécurité d'événements.
- Fonds pour la diversité sociale et territoriale :
 - Ce fonds se compose de trois volets :
 - Aides à la mobilité : en diminution cette année, après un pic lié au désengagement initial de l'agence Erasmus+ (compensé ensuite). Le taux d'exécution n'atteint que 86 %.
 - Programme BALAFON : dépenses en diminution, correspondant à la fin logique du programme. Taux d'exécution de 100 %.
 - FAIRE : taux de réalisation de 99 %. Les principales dépenses concernent les aides pour les tests linguistiques, les aides exceptionnelles, les aides pour les étudiants de nationalité étrangère et les aides au stage.
 - L'ensemble des dépenses du FAIRE augmente par rapport à l'année précédente. Une aide à l'entrepreneuriat est notée pour la première fois.
 - Seule l'aide aux césures diminue cette année.
- Dépenses d'investissement :
 - Le taux d'exécution atteint 99 %, en progression par rapport à l'année dernière (90 %).
 - 80 % des dépenses d'investissement se positionnent sur le service du patrimoine (1,3 million d'euros, taux d'exécution de 99 %).

- Le service informatique représente 18 % avec un taux de réalisation de 100 %.
- Les dépenses d'investissement augmentent de 64 % par rapport à l'année dernière, en fonction des cycles de rénovation.
- Les dépenses du service informatique diminuent de 66 %, en raison notamment de la refonte intégrale du cœur de réseau réalisée l'année précédente (387 000 euros).
- Depuis 2020, les dépenses globales ont augmenté de 66 %, avec des évolutions contrastées :
 - Dépenses d'investissement : +141 %, liées aux programmes de réhabilitation.
 - Dépenses de personnel : +71 %.
 - Dépenses de fonctionnement : -9 % cette année.
- Bilan et axes d'amélioration :
 - Taux d'exécution des dépenses globales : 97 %. Taux de réalisation des recettes : 99 %.
 - Ces performances résultent de la mise en place d'actions structurantes :
 - Déploiement d'un Système d'Information Décisionnel Finance permettant aux services un accès direct à l'ensemble des dépenses et recettes.
 - Instauration d'un suivi des recettes par nature et origine.
 - Mise en place d'une prévision des dépenses en collaboration avec la recherche.
 - Création d'un espace dédié à la finance sur l'Environnement Numérique de Travail.
 - Amélioration des procédures d'automatisation.
 - Des améliorations restent nécessaires concernant :
 - Les dépenses de personnel hors champ.
 - Les prévisions des aides à la mobilité.
 - Les dépenses d'investissement et de fonctionnement en lien avec le service du patrimoine.

Mme Clément-Nollen, nouvelle agent comptable en adjonction de service, présente les éléments financiers du compte financier 2025 :

- Équilibre financier et trésorerie :
 - Le solde budgétaire est déficitaire de -856 000 euros : les décaissements ont excédé les encaissements sur l'année, entraînant une utilisation de la trésorerie.
 - Les opérations non budgétaires (TVA, comptes d'attente) augmentent la trésorerie de +89 000 euros.
 - Les opérations pour compte de tiers (bourses Erasmus, Aide à la Mobilité Internationale) présentent un solde négatif.
 - La variation de trésorerie générale s'élève à -892 000 euros. Le niveau de trésorerie demeure très confortable et ne suscite aucune inquiétude.
 - Le résultat comptable patrimonial de l'exercice 2025 affiche un excédent de 85 000 euros, à distinguer du solde budgétaire déficitaire. Cette différence s'explique par le périmètre distinct : le résultat comptable intègre uniquement les charges et produits de l'exercice 2025, incluant les amortissements et provisions, mais excluant les dépenses d'investissement.
- Compte de résultat (charges) :
 - Les charges de fonctionnement globales augmentent légèrement de 1,86 %.
 - Les achats de fluides (électricité, gaz) diminuent après les montants élevés des années précédentes, cette tendance étant susceptible d'évoluer pour 2026.
 - Le poste d'entretien et de réparation demeure stable.
 - Plusieurs postes sont en diminution :
 - Frais de déplacement : -78 000 euros.
 - Frais de réception : -22 000 euros.
 - Prestations informatiques : -66 000 euros, probablement liés au fonctionnement en budget de service voté jusqu'au 15 février 2025, ralentissant les achats sans rattrapage ultérieur.
 - La masse salariale reste stable et représente 49 % de la totalité des charges de l'établissement.
 - Les 4 700 000 euros ne concernent que les contractuels, vacations et heures complémentaires. L'établissement n'étant pas en RCE, les rémunérations des titulaires sont payées directement par le ministère (8 920 000 euros).
 - Les allocations allouées aux étudiants diminuent dans les charges d'intervention.



- Le poste des amortissements et provisions augmente en raison de l'accroissement des investissements.
- Compte de résultat (produits) :
 - Les produits diminuent de 91 000 euros par rapport à 2024.
 - Dans le détail :
 - Droits de scolarité : en augmentation.
 - Formation continue : en diminution.
 - Formation en apprentissage : en progression.
 - Subventions : -7 %, dont la subvention pour charges de services publics et -130 000 euros sur les autres subventions (contrats de recherche, conventions).
 - Taxe d'apprentissage : -12 000 euros.
 - CVEC : en légère baisse (72,48 euros par étudiant contre 74,26 euros l'année précédente).
- Bilan :
 - L'actif immobilisé a augmenté pour atteindre 18 millions d'euros, en raison de l'inscription de bâtiments non valorisés précédemment. L'estimation définitive du service des domaines s'élève à 3 millions d'euros pour les bâtiments et 2 millions pour les terrains.
 - L'actif circulant comprend les créances (titres non encore encaissés) et les avances reçues sur opérations pluriannuelles.
 - Les capitaux propres ont augmenté en corollaire, les bâtiments et terrains appartenant à l'État.
 - Les dettes comprennent les charges à payer, les dettes fiscales et sociales, et les avances reçues dans le cadre des conventions pluriannuelles de recherche.
- Capacité d'autofinancement (CAF) :
 - La CAF se construit à partir du résultat net de 85 000 euros, augmenté des dotations d'amortissement, provisions et reprises, pour atteindre 886 000 euros.
 - Cette CAF représentait la capacité de l'établissement à investir en 2025 sans prélever sur son fonds de roulement.
 - Les dépenses d'investissement réelles se sont élevées à 6 854 000 euros.
 - Les ressources totales (CAF + subventions d'investissement) atteignaient 6 254 000 euros.
 - La différence de 600 000 euros a été financée par un prélèvement sur le fonds de roulement, ce qui constitue une pratique normale.
- Agrégats de la délibération :
 - Le déficit budgétaire n'est pas préoccupant, car il résulte de l'inclusion de l'ensemble des opérations d'investissement.
 - La trésorerie se maintient à un niveau de 9 millions d'euros, jugé confortable.
- Ratios de soutenabilité financière :
 - L'établissement présente une bonne santé financière, attestée par trois ratios.
 - Les trois ratios sont très favorables :
 - Fonds de roulement : 388 jours de crédits de paiement (seuil d'alerte : inférieur à 15 jours).
 - Trésorerie : 434 jours (seuil d'alerte : moins de 30 jours).
 - Ratio Dizambourg : 52 % (seuil d'alerte : supérieur à 83 %). Ce ratio mesure la charge de personnel par rapport aux produits encaissés.
 - L'établissement n'étant pas en RCE, il demeure très loin de la situation d'alerte. Les établissements environnants (Université de Bordeaux, Bordeaux Montaigne), avec leurs responsabilités et compétences élargies, se rapprochent des 83 % ou les dépassent.

M. Déloye se réjouit de la qualité pédagogique des documents présentés et formule quelques remarques :

- Gestion comptable et financière :
 - L'établissement a su démontrer, contrairement aux craintes exprimées par la Cour des comptes il y a une décennie, qu'un petit établissement peut parfaitement maîtriser une démarche comptable et financière de qualité malgré la complexité budgétaire accrue et la diversification des sources de financement.
 - Le taux d'exécution présenté atteste que l'établissement dispose d'une gestion comptable et financière exemplaire.

■ Proposition d'un ratio « jour du dépassement » :

- M. Déloye propose l'ajout d'un ratio supplémentaire qu'il nomme « jour du dépassement », correspondant au moment où l'établissement aurait dépensé l'intégralité de sa subvention de charges pour services publics. Selon ses calculs, ce jour interviendrait le 11 avril prochain au regard de la trajectoire budgétaire votée en décembre dernier.
- Si l'on ajoute l'importance des salaires des titulaires, il est possible de prolonger légèrement le jour du dépassement en intégrant l'ensemble des sommes allouées par le ministère, rapportées au budget global de l'établissement et non plus seulement au budget propre de l'établissement. Dans ce cas, la date arrive au 26 juin.
- Cela signifie que sans la capacité à produire des ressources propres, l'établissement s'arrêterait de fonctionner purement et simplement en milieu d'année. Cette situation n'est pas nouvelle, et les chiffres présentés sont proches de ceux des documents financiers et comptables précédents.
- Les subventions de charges pour services publics des établissements universitaires demeurent très insuffisantes par rapport aux besoins, malgré une certaine augmentation.
- La subvention de charges pour services publics de l'IEP n'a quasiment pas augmenté de manière notable malgré l'augmentation des effectifs, ce qui signifie que la subvention du ministère par étudiant n'a cessé de diminuer au cours des dix à douze dernières années.
- Un ratio de ce type permettrait d'informer les tutelles, le rectorat en particulier.

M. Darbon confirme que les recettes propres constituent une part significative des ressources de l'établissement, particulièrement cruciale face à l'augmentation de la masse salariale et à la diminution continue de la subvention pour charges de service public rapportée au nombre d'étudiants. Il salue le travail des personnels administratifs qui ont permis une stabilisation sur cinq ans des dépenses de fonctionnement tout en maintenant, voire améliorant, la qualité des infrastructures et des services. L'accroissement des prestations ne peut s'opérer que par le développement des ressources propres, notamment les droits d'inscription et droits modulables. Il plaide à cet égard pour la mise en œuvre rapide d'une commission chargée d'examiner ces droits, leurs modalités de calcul et leur indexation. Il évoque également le redressement des ressources de formation continue après une période difficile, grâce aux efforts des services et à l'ouverture de nouveaux programmes, notamment le MP2SI qui constitue un véritable succès. Concernant la baisse apparente des ressources générées par les centres de recherche, il précise qu'elle reflète simplement l'exécution non linéaire des dépenses de recherche, qui fluctuent selon les contrats et leurs délais de réalisation. Il conclut sur la nécessité de valoriser ces ressources propres pour continuer à investir dans la qualité de l'enseignement.

M. Gallet trouverait bien d'avoir une présentation en Conseil de l'évolution des frais d'inscription et de l'impact qu'aurait une indexation des frais d'inscription sur l'inflation. Il considère essentiel que tous les élus disposent des mêmes informations pour mener ce travail et penser à l'avenir et à la dynamique de l'IEP.

M. Vaz expose le projet de groupe de travail visant à réformer les droits modulés et l'inscription à l'IEP, en invoquant les principes de justice sociale et de soutenabilité budgétaire. Il précise qu'en 2025, les droits d'inscription représentaient 40 % des recettes de l'établissement, soit 3,6 millions d'euros sur un total de 9 millions. Malgré une augmentation des recettes de 29 % depuis 2019, les incertitudes budgétaires de l'enseignement supérieur, notamment une réduction de 1,5 milliard d'euros entre 2024 et 2025, justifient selon lui l'optimisation des finances par le renforcement des recettes propres. Il détaille le système actuel de 15 échelons de droits modulés : le taux de prélèvement démarre à 0 % pour les revenus de 0 à 8 000 euros, puis s'élève à 3,5 % pour l'échelon suivant et augmente de 0,5 % par échelon jusqu'au plafond de 10 % pour les ménages dont les revenus excèdent 63 000 euros. M. Vaz dénonce l'inégalité de ce système qui crée un effet dégressif pour les ménages les plus riches dépassant largement 63 000 euros, tandis que les plus modestes subissent des effets de seuil. Il propose de supprimer le plafond de 10 % et de poursuivre la logique de progressivité pour que les ménages les plus aisés paient des droits proportionnels à leurs revenus.

Son groupe souhaiterait également instaurer un nouveau régime de droits modulés qui ne pénalise pas les familles recomposées et évite le paiement automatique du montant maximum par les étudiants étrangers. Cette réflexion globale sur les finances de l'IEP présenterait selon lui des bénéfices tant en termes de justice sociale que d'équilibre budgétaire.

M. Gallet confirme que c'est détaillé jusqu'à 63 000 euros et qu'au-delà, aucune distinction n'existe. Il rappelle une présentation antérieure montrant qu'en n'appliquant pas un taux d'inflation moyen de 2 % depuis 2017, l'établissement a perdu environ l'équivalent de 60 000 euros par an.

Mme Gaudin explique que la question du plafond de 10 % avait à l'époque été établie à la demande des étudiants. Les étudiants s'inquiétaient qu'une part très importante du budget de l'établissement puisse reposer sur quelques individus si le plafond était supprimé. Par la suite, personne n'a osé toucher au seuil des droits modulés depuis très longtemps et cela mérite une réflexion. Toutefois, elle estime que supprimer complètement le plafond ne serait pas une bonne idée, car certaines familles d'étudiants ont des revenus très élevés et pourraient représenter une proportion de ressources propres malsaine pour l'institution.

Mme Pistre ajoute que la question des tests de langue fera partie des discussions sur les droits modulés. Il est réjouissant qu'ils soient financés par le fonds FAIRE, mais elle estime important de continuer à réfléchir à plus de justice dans ce domaine. Selon elle, Sciences Po ne doit pas financer ces tests pour tous les étudiants, mais les réserver à ceux qui en ont besoin, une partie des foyers étant en mesure de les financer eux-mêmes.

M. Darbon explique que cette réforme des seuils s'inscrit à la fois dans une recherche d'optimisation de la production de ressources et dans le cadre d'une politique sociale, ces deux éléments étant inséparables.

M. Rouger souhaite intervenir sur la question des étudiants étrangers. Il souligne qu'il n'existe pas de réponse simple, car l'évaluation du revenu des parents s'avère très difficile, les documents étant très hétérogènes.

M. Gauthier répond qu'ils en ont bien conscience, mais il s'agirait d'ouvrir la réflexion sur l'opportunité de faire payer automatiquement le montant maximum plutôt que le montant médian, par exemple.

M. Gallet met au vote le compte financier 2025.

Résultat du vote		Délibération 2026-02
Effectif statutaire du CA		30
Membres en exercice		30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote		28
	Pour	28
	Contre	0
	Abstention	0

→ Résultat : adoptée

■ Présentation des dépenses effectuées dans la période de services votés

Mme Cardona présente les dépenses effectuées dans la période de services votés :

- Cadre réglementaire :
 - L'établissement a reçu différents documents officiels (décrets, arrêtés, circulaires) concernant le budget en services votés.
 - Une note conjointe de la DGFIP et de la Direction des Affaires Financières, transmise mi-janvier, précisait les modalités de mise en œuvre de ces services votés et l'obligation d'informer le Conseil d'administration des crédits prévus à l'ouverture et à la dépense.
- Dépenses de fonctionnement anticipées jusqu'au 31 mars :
 - L'établissement avait planifié 777 000 euros en autorisations d'engagement et 759 000 euros en crédits de paiement.
 - Ces sommes couvrant la continuité de service, les fluides et la sécurité des biens et des personnes.
 - L'ensemble des dépenses devait répondre au critère d'être indispensable à la continuité de l'établissement.
- Situation après la loi de finances 2026 :
 - La loi de finances 2026 a été votée et publiée au Journal officiel le 20 février. Les comptes arrêtés au 23 février font état de 445 000 euros dépensés en autorisations d'engagement sur les 777 000 prévus et de 188 000 euros en crédits de paiement sur les 759 000 prévus.
 - Ces dépenses étaient initialement programmées jusqu'au 31 mars.

■ Liste des marchés publics 2025

M. M'Baye présente le bilan des marchés publics supérieurs à 40 000 euros notifiés en 2025, dans le cadre du suivi du plan d'action d'achat de l'établissement. Trois marchés structurants ont été conclus pour un montant total d'environ 3,2 millions d'euros. Le principal concerne les travaux d'extension et de rénovation de la façade nord du bâtiment. Un second marché porte sur un accord-cadre de prestations de traiteurs mutualisés avec l'Université Bordeaux Montaigne et Bordeaux INP. Le troisième concerne l'acquisition d'équipements informatiques dans le cadre de l'accord-cadre national de l'État.

■ Fixation des tarifs de l'école d'été en relations internationales

M. Bertrand présente l'école d'été en relations internationales Bordeaux-Québec :

- Historique:
 - L'école d'été est l'un des deux piliers du partenariat avec l'Université Laval de Québec, l'autre étant le double diplôme.
 - Créée en 2012, elle a été interrompue de 2020 à 2022.
 - Pour la période 2023-2025, l'organisation a été en partie déléguée à Bordeaux Summer Schools, une unité de Bordeaux, avant que Sciences Po Bordeaux ne reprenne l'organisation pour 2026.
 - L'établissement maintient une alternance annuelle entre Bordeaux et Québec et recherche un troisième partenaire francophone.
- Format:
 - L'école d'été propose 40 à 45 heures de formation dispensées par des universitaires et des praticiens, sous forme de conférences, d'ateliers de simulation, de négociation et de sorties de conflit.
- Public:
 - Le public cible comprend principalement des étudiants de deuxième cycle et des doctorants, mais également des enseignants-chercheurs et d'autres professionnels.
 - Cette formation constitue un instrument de rayonnement pour les établissements, la plupart des participants ne provenant pas des deux institutions partenaires.
- Tarifs proposés:
 - 250 euros pour les étudiants en master.
 - 400 euros pour les enseignants-chercheurs et les doctorants.
 - 800 euros pour les autres professionnels.

En l'absence de questions, M. Gallet procède au vote.

Résultat du vote		Délibération 2026-03
Effectif statutaire du CA		30
Membres en exercice		30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote		28
	Pour	28
	Contre	0
	Abstention	0

→ Résultat : adoptée

3. Organisation générale des études

■ Calendrier des inscriptions pour 2026-2027

M. Bertrand présente le calendrier des inscriptions :

- Formation initiale:
 - La préinscription en ligne sur les droits modulés s'effectue dès l'apparition des résultats, accompagnée du dépôt de deux pièces suite aux courriels du service des admissions.
 - L'inscription administrative en ligne et le dépôt des pièces pour les étudiants primo-entrants se dérouleront entre le 15 juin et le 1er juillet 2026, après paiement des droits d'inscription ou réception du courriel du service des admissions.



- Pour les étudiants en réinscription, cette même procédure s'étendra jusqu'au 15 juillet 2026.
- Vérification et rentrée :
 - Après la réouverture vers le 17 août, le service des admissions et les étudiants recrutés vérifieront toutes les pièces, avec révision de la carte étudiante et du certificat de scolarité lors de la rentrée pour les primo-entrants à partir du 1er septembre.
- Points de vigilance :
 - M. Bertrand insiste sur l'importance du respect des délais, de nombreux étudiants s'étant inscrits en octobre en 2025, ce qui leur fait perdre leur statut d'étudiant et génère un surcroît de travail administratif.
 - Ces contraintes s'ajoutent à la possible mise en service du logiciel Pégase, qui remplacera Apogée.

M. Darbon confirme qu'il s'agit d'une année de dématérialisation importante, principalement liée à Pégase et remercie les services qui se sont engagés dans cet effort de rationalisation significatif.

Mme Forest précise que le passage au logiciel Pégase reste suspendu aux tests actuellement en cours. L'établissement dispose d'un délai extrêmement réduit d'un mois et demi pour ces tests, contrairement aux autres établissements qui ont bénéficié de plusieurs mois.

En l'absence d'autres remarques, M. Gallet met au vote le calendrier.

Résultat du vote		Délibération 2026-04
Effectif statutaire du CA		30
Membres en exercice		30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote		27
	Pour	27
	Contre	0
	Abstention	0

→ Résultat : adoptée

■ Calendrier universitaire 2026-2027

Mme Forest présente le calendrier de l'année universitaire 2026-2027. La rentrée aura lieu le 1er septembre pour l'ensemble des étudiants de première et deuxième année. La semaine du 1^{er} septembre sera dédiée à l'intégration des étudiants de première année, tandis que les cours magistraux débiteront pour les autres étudiants. Les examens se dérouleront durant les deux dernières semaines précédant les congés de Noël. Elle signale une nouveauté pour l'année prochaine : les épreuves d'aptitude pourront se tenir avant les vacances d'avril pour les premières et deuxième années, le reste des examens ayant lieu après ces vacances. Le calendrier ne présente pas d'autres particularités par rapport à l'année en cours.

M. Gallet s'enquiert d'éventuelles questions.

M. Rouger fait remarquer, comme chaque année, que le calendrier de rentrée pose des problèmes techniques et administratifs en raison du démarrage très précoce des activités dès le mois d'août. Cette organisation génère également des difficultés pour les étudiants, notamment dans leur recherche de logements. Des tentatives d'amélioration ont été menées cette année sur les aspects techniques et administratifs, mais les contraintes de calendrier n'ont pas permis d'avancées significatives. Il souhaiterait donc qu'une réflexion globale soit réalisée cette année par l'ensemble de la communauté sur le calendrier.

M. Gauthier s'associe aux propos de M. Rouger. La rentrée des primo-entrants en première année, prévue le 31 août, pose problème, car certains étudiants travaillent pour des raisons financières jusqu'à la fin août et ne peuvent donc pas effectuer cette rentrée. Il appelle à une réflexion sur les possibilités d'aménagement, tout en reconnaissant l'existence de contraintes organisationnelles.

En l'absence d'autres remarques, M. Gallet met au vote la délibération.

Résultat du vote		Délibération 2026-05
Effectif statutaire du CA		30

Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	27
Pour	26
Contre	0
Abstention	1

→ Résultat : adoptée**■ Convention de partenariat avec l'ENSMAC**

M. Darbon présente l'avancement des négociations concernant les doubles diplômes dans le cadre de la politique d'ouverture des formations aux sciences, notamment aux sciences de l'ingénieur et aux sciences exactes.

Il détaille particulièrement le projet avec l'ENSMAC, composante de l'Institut National Polytechnique, pour lequel des interventions dans les formations de l'ENSMAC sont déjà validées. Le projet, bien qu'avancé, rencontre deux obstacles majeurs. Le premier concerne l'équilibre financier, l'ouverture des nouvelles formations nécessitant d'être certain d'atteindre cet équilibre au bout de la cinquième année, ce qui n'est pas encore le cas dans l'état actuel de la négociation. Des solutions sont à l'étude. Le second obstacle porte sur la définition du plafond horaire minimal requis pour l'obtention du diplôme de Sciences Po Bordeaux. Une réunion est prévue dans la semaine avec la vice-présidente et le président de l'INP, ainsi qu'Aline Cardona, pour aborder les enjeux financiers. M. Darbon conclut en remerciant Ludovic Renard pour son travail continu sur ce dossier.

M. Gallet demande s'il y a des questions sur cette convention. N'en recevant aucune, il propose de passer à la convention suivante.

■ Convention avec l'ISPED

M. Darbon présente la convention avec l'ISPED, l'Institut de Santé Publique Bordeaux Global Health de l'Université de Bordeaux, portant sur la création du diplôme « Bordeaux-Pôle Gouvernance et Politique Publique », Parcours Gouvernance et Politique de Santé Publique. Cet accord permettrait d'obtenir un double diplôme en sciences humaines et sociales et un diplôme de santé publique. Le projet, fruit d'une négociation compliquée, est désormais arrivé à maturité et présenté pour délibération. Il repose sur une forte complémentarité et une proximité évidente entre les établissements, avec plusieurs autres projets en développement parallèle, notamment en formation continue.

M. Gallet s'enquiert d'éventuelles questions.

Mme Pistre aimerait savoir si les étudiants intégrant ce partenariat appartiendront au même groupe que les entrées directes en 4e année.

M. Bertrand explique que le recrutement des entrées directes sera effectué par le partenaire, une collègue de l'IEP, Tonya Tartour, siégera dans le jury, selon les critères de Sciences Po Bordeaux. Les candidats devront obligatoirement passer par son master.

Mme Pistre soulève une deuxième question concernant l'évaluation du niveau de langue pour les 4Aentrée directe. Elle précise que la réponse fournie en CPCA était incorrecte et qu'après vérification avec Tonya Tartour, il apparaît que la mention d'une note minimale de 10/20 en langue dans la convention est ambiguë et correspond en fait à une note de 10/20 à l'étude du dossier global. Le jury, dont Tonya Tartour fait partie, évaluera et décidera de l'admissibilité à partir de cette note, en prenant en compte le niveau de langue. Mme Pistre exprime son inquiétude quant à l'évaluation du niveau de langue par le jury. Elle souligne le risque d'accueillir des étudiants en entrée directe dont le niveau serait très éloigné des exigences. Cette situation rendrait impossible l'objectif fixé par la direction d'assurer un niveau B2 et C1 en anglais à la sortie de Sciences Po.

M. Bertrand confirme que cette question a fait l'objet de nombreuses discussions avec l'ISPED, et que Tonya Tartour a pleinement conscience des enjeux. L'ISPED comprend également que, compte tenu du poids des langues dans la scolarité à l'IEP, le recrutement d'étudiants trop faibles linguistiquement les mettrait en grande difficulté, et ce d'autant plus que le volume horaire du parcours gouvernance de la santé et santé publique est supérieur au plafond fixé pour les autres parcours. Il espère que les étudiants prendront conscience des exigences liées à l'entrée à l'IEP, notamment l'obligation de deux langues à Sciences Po Bordeaux. Malgré une offre de cours de langue limitée, voire

quasi inexistante à l'université, les étudiants doivent travailler en autonomie et sont prévenus de la nécessité de se préparer avant d'intégrer le parcours.

M. Tiberj fait remarquer que l'importance de la LVB est une spécificité de l'IEP de Bordeaux, qui pose ensuite des problèmes pour les entrées directes en quatrième année. Ces candidats font face à une double barrière linguistique, alors qu'ils viennent de systèmes universitaires où l'enseignement des langues reste limité. M. Tiberj ajoute que ce problème dépasse le cadre de cette convention et concerne l'ensemble des entrées directes en quatrième année.

Mme Pistre indique qu'une réflexion est en cours concernant la modification des modalités de sélection pour les 4 A en entrées directes, mais que cette convention ne correspond pas aux critères de sélection actuels, ce qui est incohérent.

M. Darbon rappelle que Sciences Po Bordeaux se caractérise par l'obligation d'avoir deux langues étrangères, ce qui constitue un atout indéniable. L'établissement a mené de longues discussions sur l'évaluation des LVB, constatant que le niveau des étudiants issus de Parcoursup présente des disparités importantes. Initialement favorable à la suppression de la LVB, il a changé d'avis après des discussions avec les collègues hispanisants. Il considère désormais que ce serait une erreur, car cette spécificité constitue une forme distinctive et un supplément dans un monde en ouverture internationale. Il insiste sur la nécessité de conserver cette spécificité tout en trouvant les moyens de normaliser et d'obtenir un niveau de bonne qualité, mais la réflexion commune qui sera menée s'imposera aussi à la convention ISPED.

M. Bertrand ajoute qu'il y a assez de moyens numériques pour étudier les langues par soi-même, donc les étudiants peuvent aussi fournir des efforts personnels.

Résultat du vote		Délibération 2026-06
Effectif statutaire du CA		30
Membres en exercice		30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote		27
	Pour	27
	Contre	0
	Abstention	0

→ Résultat : adoptée

■ Convention avec l'IAE de Bordeaux [point retiré]

M. Darbon explique que la convention était achevée ce matin, mais la Direction des affaires juridiques de l'Université de Bordeaux a depuis décidé d'imposer de nouvelles règles.

Mme Couderc explique que la Direction des affaires juridiques a indiqué deux modifications substantielles hier soir, qui empêchent la soumission au vote de cette convention aujourd'hui. La première concerne le versement des droits d'inscription de Sciences Po Bordeaux au pot des recettes, contrairement à ceux de l'Université de Bordeaux considérés comme une taxe, position sur laquelle les services juridiques de l'IEP ne sont pas en accord. Le second point porte sur la redevabilité potentielle d'un étudiant envers Sciences Po Bordeaux en cas de rupture de contrat d'apprentissage. L'établissement estime qu'un étudiant non responsable de cette rupture ne peut être redevable de droits d'inscription à quelque université que ce soit. Ces deux points, arrivés hier soir, ne font l'objet d'aucun accord à ce jour.

M. Kouril-Manière, étudiant en quatrième année du Master SPE, soulève plusieurs préoccupations concernant cette convention dans le contexte particulier de l'absence prolongée de M. Campo pour arrêt maladie. Il s'inquiète d'abord de l'impact sur les effectifs du Master, qui ne compte que 16 étudiants, dont quatre, en filière cette année. Le fait que ce ne soit plus accessible aux étudiants en filière pourrait selon lui mettre en péril le Master en termes d'effectifs, d'autant que la réputation du programme a été affectée par l'absence de M. Campo. Il demande comment sera gérée la situation des étudiants actuellement en filière qui partent en Espagne ou au Portugal l'année prochaine.

Il s'interroge également sur l'élaboration de la maquette en l'absence de M. Campo. Bien que des discussions aient eu lieu avec la scolarité, certains cours jugés peu utiles demeurent dans la maquette malgré leurs observations. Il demande enfin si un plan B est prévu en cas de non-retour de M. Campo, qui assure trois cours, dont deux annuels, l'année prochaine.

M. Bertrand explique que la maquette jointe à la Convention a été coconstruite avec Mme Bertin à l'IAE, qui sera la coresponsable du parcours, et Hervé Campo, sous sa supervision et sous le regard vigilant de Madame Caron. Quelques changements relativement mineurs concernant cette maquette ont été discutés il y a quelques jours. Comme il pensait que la Convention était verrouillée, il a choisi de ne pas créer d'incertitude en relançant l'IAE sur la maquette, sachant que les changements concernent l'année à Sciences Po et sont mineurs. Pour éviter une nouvelle phase d'incertitude, la maquette actuelle a été jointe à la convention. Il précise que son intention était d'informer ensuite l'IAE des modifications mineures effectuées, la maquette étant une annexe à caractère informatif. Comme ils doivent maintenant attendre le jugement de la DAJ, il prévoit de rencontrer Mme Bertin afin de l'informer des changements. Il souligne que la priorité était de trouver un remplaçant à Monsieur Campo.

■ Convention de la filière franco-marocaine avec l'université internationale de Rabat [point retiré]

M. Darbon rappelle que cette convention a déjà fait l'objet de nombreuses discussions, notamment dans le cadre de la CPCA. Il a adressé un document de présentation et un argumentaire exposant les points de ce projet et soulignant son importance stratégique pour l'institut. Il précise que le partenaire marocain pourrait finir par se lasser.

M. Gallet demande de rappeler l'historique avec le Maroc.

M. Darbon explique qu'une filière franco-marocaine avait été constituée avec une université qui s'est révélée être davantage un lieu de recyclage de personnalités politiques qu'un véritable établissement d'enseignement. Il souligne cependant qu'un échec avec une université particulière ne condamne pas automatiquement tout partenariat avec d'autres établissements du même pays. Le nouveau projet se distingue par sa préparation approfondie grâce aux relations établies avec l'Université Internationale de Rabat (UIR), une université privée reconnue par l'État marocain depuis une quinzaine d'années, dont les diplômes sont des diplômes d'État marocains. L'UIR participe au programme d'excellence IPORA de l'Université de Bordeaux, programme structurant renouvelé pour quatre ans et qui était le seul programme Sciences Humaines et Sociales intégré au programme d'excellence il y a cinq ans. L'IEP entretient déjà une collaboration de plus de cinq ans avec l'UIR, incluant des échanges d'enseignants, des programmes de recherche conjoints et des échanges étudiants entre l'IEP et cette université, qui est l'une des trois universités du Sud fondatrices du programme IPORA. Quentin Chapus, spécialiste du Maroc, accepte avec enthousiasme de diriger ce projet. M. Darbon reconnaît la possibilité d'erreur, mais estime la probabilité d'échec limitée compte tenu de ces dispositions, et rappelle que des clauses permettent d'arrêter le processus à tout moment.

Mme Gaudin considère que cette convention n'est pas une bonne idée dans l'état actuel des choses, s'appuyant sur son expérience de la FIFMA et les difficultés rencontrées, partiellement liées au choix du partenaire, mais aussi à des éléments non clarifiés par la convention. Elle distingue le principe d'un échange d'étudiants, qui existe déjà, du montage d'une filière binationale, beaucoup plus complexe. Parmi les problèmes identifiés, elle soulève la question de la place de l'arabe dans l'enseignement, qui a constitué une énorme difficulté par le passé, ainsi que le problème du recrutement côté marocain. Elle souligne que les élèves souhaitant faire des études supérieures s'orientent souvent vers des études d'ingénieur ou de santé, rendant le recrutement dans ce cadre complexe. Ceux qui s'orientent vers les sciences politiques présentent un profil particulier, compliqué à gérer. Elle exprime également de sérieuses réserves juridiques sur la rédaction de cette convention, qu'elle soupçonne de ne pas avoir été rédigée par un juriste. Premièrement, elle ne distingue aucune clause de sortie dans le document, mais observe au contraire une date impérative fixant l'objectif d'établir une filière dès la première année ou au plus tard à la rentrée 2028. Deuxièmement, en tant que juriste, elle s'inquiète particulièrement de l'absence de précision concernant le droit applicable, élément crucial lors de l'établissement d'une convention avec une université extra-européenne. Elle conteste la notion « d'arbitrage soumis aux autorités des deux établissements », soulignant qu'un véritable arbitrage renvoie à des éléments juridiques précis et que Sciences Po Bordeaux étant un établissement public administratif français, ses décisions relèvent du tribunal administratif et ne peuvent se soustraire à cette juridiction. Elle conclut en demandant un retravail complet de la convention et annonce qu'elle ne votera pas ce texte pour des raisons qu'elle juge totalement claires et objectives, précisant que son opposition ne porte pas sur le principe d'une filière marocaine, qu'elle trouve au contraire intéressante.

Mme N'Diaye souligne que les enjeux juridiques évoqués par Anne Gaudin sont importants et doivent être réglés avant toute signature. Elle exprime cependant son incompréhension concernant les propos sur les étudiants marocains au « profil problématique », précisant qu'elle co-encadre personnellement des doctorants marocains particulièrement brillants et investis en sciences sociales. Elle considère que le Maroc représente, dans l'Afrique francophone, un lieu d'apprentissage des sciences sociales méritant l'intérêt en termes d'échanges. Elle rappelle qu'elle était ATER à Sciences Po Bordeaux en 2011 lors de l'ancienne FIFMA et partage avec Anne Gaudin des

souvenirs mitigés de cette expérience. Elle avait alors de nombreux étudiants en détresse, car leur année au Maroc s'était très mal déroulée : ils n'avaient pas de cours et avaient l'impression de perdre leur temps. Au regard de cette expérience ratée, elle estime qu'il aurait été souhaitable d'avoir davantage de consultations en amont sur le nouveau projet.

Elle affirme voir un véritable intérêt à ce partenariat. Sur le plan organisationnel, elle souligne que Quentin Chapus a accepté de gérer cette convention, élément qui a pesé dans sa réflexion. Mme N'Diaye souligne l'engagement et le sérieux de Quentin Chapus qui serait chargé de ce projet côté IEP. Elle précise que l'UIR est dirigée par Mohamed Tozy, enseignant-chercheur reconnu des deux côtés de la Méditerranée, professeur des universités à Sciences Po Aix. Elle le présente comme une référence en sociologie politique pour le Maroc, ayant encadré de nombreux doctorants en France et au Maroc et est connu pour son engagement démocratique dans la société civile. Contrairement à Mundiapolis, l'UIR constitue selon elle une université privée fiable sur le plan scientifique. Elle rappelle les liens existants, évoquant Mohamed Oubenal qui a donné récemment un cours sur les capitalismes au Sud et participe au Séminaire Économie des Capitalismes du LAM et du CED, codirigeant la thèse d'un de leurs doctorants. Elle mentionne l'inscription dans le programme IPORA et la participation à DECRIPT, programme géré par l'INALCO avec l'UIR comme partenaire structurant. De nombreux chercheurs associés au LAM ont été invités comme professeurs à l'IEP. Elle conclut que ce projet présente un véritable socle et une armature scientifique capable de nourrir la formation et la recherche, répondant à une demande forte des étudiants intéressés par les Suds, notamment ceux de l'ERDS. Mme N'Diaye rappelle que la dimension Afrique et Sud constitue une dimension attractive pour les étudiants et représente un des marqueurs distinctifs de l'IEP de Bordeaux par rapport aux autres IEP.

Mme N'Diaye aimerait conclure son intervention sur la CPCA. Elle comprend les préoccupations des étudiants et étudiantes, mais elle ne pense pas que cela doive freiner l'ouverture d'un partenariat. Sinon, chacun resterait chez soi. Elle prend l'exemple de la filière franco-allemande, qui existe alors que le Code pénal allemand interdit l'avortement. Elle rappelle également que la France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme en 2020 pour des traitements inhumains et dégradants en prison, questionnant si le pays reste fréquentable pour les étudiants étrangers. Elle déplore que cet argument sur les droits humains soit systématiquement avancé pour les partenariats avec les pays du Sud, alors que les pays du Nord présentent également des atteintes aux droits humains. Elle note que les étudiants continuent d'aller aux États-Unis malgré les violations de la Constitution américaine. Elle conclut qu'il ne faut pas pénaliser les échanges pédagogiques et scientifiques avec des étudiants et des enseignants à cause des attitudes de leurs dirigeants politiques. Mme N'Diaye estime que la solution pour lutter contre ces problèmes réside dans l'échange plutôt que dans la fermeture et l'isolement.

M. Déloye indique qu'il n'a pas assisté à la CPCA et qu'il a découvert cette convention en lisant les documents transmis au Conseil d'administration. Il aurait un argument positif et deux arguments négatifs. L'argument positif porte sur la pertinence d'un partenariat avec le continent africain et une université marocaine, qu'il soutient pleinement. Il considère que ce partenariat a tout son sens pour l'IEP et présenterait un énorme avantage en termes d'égalité des chances. En effet, le retour de la langue arabe comme LVB constituerait un point extrêmement important. M. Déloye évoque les reproches de jeunes ayant participé au programme JPPJV ou provenant de lycées métropolitains, qui considèrent que l'IEP pénalise les élèves ayant l'arabe comme LVB. Ce partenariat permettrait de mettre fin à cette contradiction. Pour autant, en l'état, il ne votera pas en faveur de la convention. D'abord, il souligne l'importance d'informer les enseignants lors de l'ouverture d'une filière, parce que cela génère des impacts significatifs pour eux. Chaque filière représente un coût non négligeable en termes d'encadrement. Il ajoute que peu d'enseignants à l'IEP mesurent le coût associé à l'enseignement en premier cycle, car la plupart n'enseignent pas en premier cycle ou utilisent des formats de validation pris en charge par l'administration, avec du personnel administratif qui corrige les copies à leur place. 68 % des copies de premier cycle sur les deux semestres sont corrigées par seulement deux enseignants, dont l'un corrige à lui seul 47 % des copies. Avec la FIFI, il a appris qu'il aura 24 copies supplémentaires à corriger l'année prochaine, puis potentiellement 24 de plus dans deux ans, soit près de 50 copies supplémentaires en deux ans. Il estime qu'on ne peut continuer à débattre d'une nouvelle filière sans avoir réalisé une étude d'impact concernant les coûts que cela entraîne pour l'établissement.

M. Déloye souligne également la complexité administrative des filières délocalisées, évoquant les difficultés passées rencontrées par Ludovic Renard dans la gestion de la filière avec le Maroc. Il rappelle que si les collègues scientifiques avec lesquels Sciences Po Bordeaux collabore sont brillants et motivants, ils ne peuvent résoudre les problèmes administratifs. Il insiste donc sur la nécessité d'accompagner le responsable pédagogique de la filière sur ces questions administratives. M. Déloye rappelle que les services administratifs et d'accompagnement ont été très mobilisés lors de la réforme de la scolarité. Alors que cette période difficile s'achève, il craint que la multiplication des

filiales ne rouvre une période problématique en termes de charge administrative, tant pour les enseignants que pour les personnels des scolarités et de l'admission.

M. Déloye soulève enfin une question problématique concernant l'Université internationale de Rabat, qui abrite Sciences Po Rabat, entité qui existe toujours selon ses vérifications. Il rappelle que l'IEP a engagé avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques des procédures judiciaires contre cette entité, qui utilise abusivement la marque « Sciences Po », déposée auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle par les IEP et la FNSP. Ce contentieux ancien demeure non résolu, l'entité continuant de s'appeler « Institut d'études politiques Sciences Po Rabat ».

Mme Duchesne précise qu'elle intervient au nom de Mme Lecis Cocco Ortu, qui lui a donné procuration. Cette dernière, ayant participé à la CPCA, s'abstiendra, car elle désapprouve la rapidité avec laquelle ce projet est apparu, sans qu'il y ait eu de discussions collégiales suffisantes. Elle demeure toutefois favorable au principe d'une filiale et au développement de partenariats avec les pays du Sud.

M. Gauthier indique que l'UNEF a longuement réfléchi sur ce projet de nouvelle filiale et votera contre pour deux raisons essentielles. La première concerne la pénalisation de l'homosexualité au Maroc, où l'article 489 du Code pénal prévoit une peine de six mois à trois ans de prison pour tout acte d'homosexualité. Il cite l'exemple révélé par France Info en 2014 d'un Britannique de 70 ans arrêté pour des pratiques homosexuelles, prouvant que cette loi s'applique aux ressortissants étrangers et que la peine n'est pas théorique, mais concrète. Il précise que l'UNEF ne réfléchit pas uniquement aux droits humains dans les Suds et a évoqué en CPCA la création d'une commission pour évaluer l'ensemble des partenariats internationaux au regard des droits de l'homme. L'ouverture d'une filiale amenant des étudiants à passer deux ans sur place, notamment peut-être mineurs lors de leur première année, les expose à des risques. Tant que ces risques n'ont pas été réfléchis collectivement, l'UNEF n'est pas prête à s'engager dans cette voie. Il considère que si les étudiants prenaient la responsabilité de ne pas partir en raison de l'existence de ce risque, cela irait à l'encontre des valeurs de l'IEP, rappelant que la première phrase du préambule du règlement des études stipule que Sciences Po Bordeaux est totalement engagée dans la garantie de l'inclusivité de tous et toutes.

De plus, l'article L123-2 du Code de l'éducation qui précise les missions de l'enseignement supérieur et dispose que le service public contribue à la construction d'une société inclusive en veillant à favoriser l'inclusion des individus. Leur deuxième objection porte sur la mise en place très rapide d'une mesure aussi ambitieuse. Il rappelle les problèmes logistiques qu'a posés une telle filiale par le passé. L'ouverture d'un projet aussi ambitieux doit être collectivement réfléchi sur le temps long, en donnant une place à tous les acteurs concernés par cette décision. Ils voteront donc contre cette proposition dans l'espoir de pouvoir conduire plus tard une véritable réflexion concertée sur les enjeux soulevés par une telle décision.

Mme Della Sudda remercie les membres du conseil d'administration pour la qualité de la délibération. Elle regrette l'absence d'une information préalable plus claire sur les enjeux de ces filiales. Elle partage les arguments positifs de sa collègue Mme N'Diaye ainsi que les réserves exprimées depuis la CPCA par Anne Gaudin, ses collègues et les représentants étudiants. Elle votera contre la convention en l'état, en formulant le vœu qu'une occasion soit donnée dans les mois à venir de dissiper les doutes et d'éclaircir l'horizon.

M. Rouger attire l'attention de la direction sur le fait que l'établissement semble mobilisé à au moins 100 %, voire plus. Si l'institution souhaite produire de nouvelles activités, elle doit s'interroger sur ce qu'elle fera en moins, ou au minimum sur sa capacité réelle à réaliser ces nouveautés. Cette réflexion n'ayant pas été menée selon lui, il votera contre cette proposition.

Mme Papin souligne la pertinence d'un partenariat renforcé avec le continent africain, qui correspond pleinement à l'identité de Sciences Po Bordeaux. Elle reconnaît que les relations interpersonnelles établies avec des personnalités fiables constituent une garantie de réussite pour cette filiale, mais y voit aussi une potentielle faiblesse, car un partenariat reposant sur des personnes peut s'essouffler dans la durée. Sur la question des droits humains, elle observe toutefois que si cette question se posait systématiquement pour les conventions de mobilité existantes à Sciences Po, de nombreuses destinations deviendraient inaccessibles aux étudiants, y compris en Amérique latine. Elle considère que la construction d'une société inclusive passe par l'échange et l'ouverture, et qu'il ne faut pas se replier sur des géographies dont le cadre légal et réglementaire serait entièrement en phase avec celui de la France. Enfin, elle souligne que l'IEP partage avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche l'objectif de rayonnement territorial, avec une priorité géographique sur le continent africain liée à l'histoire de Bordeaux et de la région. Dans ce cadre, elle regrette que les échanges en amont aient été insuffisants, mais propose d'approfondir les convergences géographiques.

Mme Duval précise qu'elle représente la Nouvelle Voix et rappelle que cette mesure figurait dans leur programme électoral. Elle partage la position de Mme N'Diaye sur le fait que d'autres pays présentant des problématiques en termes de droits humains.

M. Darbon exprime son accord sur la nécessité de réfléchir à la prise en compte des droits humains dans la construction de la politique de relations internationales de l'institut. Il constate que tous les accords conclus jusqu'ici l'ont été de manière ad hoc, sans réflexion de fond sur les orientations souhaitées pour les étudiants ni sur les restrictions éventuelles. Il souligne le risque de remettre en cause toutes les mobilités en procédant à un inventaire systématique. M. Darbon insiste sur la nécessité d'établir une politique claire, impliquant des compromis et l'inclusivité, tout en respectant les différences. La mobilité étudiante, destinée à confronter à l'altérité, perdrait de son sens autrement.

M. Darbon explique avoir maintenu cette convention malgré les attaques, car il la considère déterminante pour l'institut, dont l'identité sud lui semble fragilisée. En effet, la réforme des parcours a supprimé les filières identifiées « Afrique-Sud », alors que l'institut revendique cette spécialisation. Il estime que cette convention représente une opportunité unique de l'affirmer. Il rappelle le positionnement stratégique du Maroc comme intermédiaire entre l'Union européenne et l'Afrique, entre le monde arabo-musulman et Israël, entre le sud global et les pays établis, entre francophonie et arabité. Il avertit que cette occasion risque de ne plus se représenter.

Il s'inquiète de la réaction des collègues marocains qui ont accepté depuis plusieurs mois les évolutions du projet. Il a conscience de la charge administrative, mais fait remarquer qu'elle ne serait pas plus élevée que pour une autre filière. Il propose de repenser l'organisation des services administratifs dans le cadre de la réforme, en utilisant de nouveaux outils et méthodologies. Il conclut en assumant un éventuel vote minoritaire, considérant cette convention comme une priorité stratégique et pédagogique fondamentale.

Mme Ollivier-Gouagna trouve l'argument de l'altérité problématique. Elle considère que la criminalisation de l'homosexualité n'est pas de l'altérité, mais doit être analysée comme une conséquence politique et institutionnelle plutôt que sous l'angle d'une exceptionnalité culturelle. Elle rappelle l'importance de protéger les étudiants et d'éviter qu'ils aient à se censurer durant leurs années de formation pour des raisons prétendument culturelles.

M. Tiberj considère que cette convention ne peut être adoptée en l'état en raison de problèmes juridiques. Il salue néanmoins la qualité du débat collectif et se déclare favorable au principe de recréer des filières sud, qui constituent un ancrage et une plus-value pour l'établissement. Cette démarche soulève des questions importantes d'interculturalité, de rencontres de valeurs et de charge de travail. Il préconise la constitution d'un groupe de travail pour améliorer la structuration juridique de cette convention et assurer une meilleure protection des étudiants. Il estime que cette réflexion devrait s'étendre à l'ensemble des relations internationales de l'établissement. Les partenariats internationaux se sont développés de manière empirique, au gré des opportunités, et il convient désormais de structurer cette approche en définissant les valeurs portées et les modalités de traitement des différences culturelles, tant pour les étudiants entrants que sortants. Malgré son intérêt pour le principe de cette filière, il votera vraisemblablement contre cette convention.

Mme Gaudin revient sur les propos de M. Darbon, qui évoquait la disparition de la dimension « Sud » dans les maquettes pédagogiques. Elle précise que deux parcours de master conservent cette orientation : « Coopération internationale dans les Suds » et « Entreprises, Territoires et Innovation dans les Suds ».

Mme N'Diaye apporte une précision concernant la réforme des masters. Elle rappelle que les collègues du LAM avaient initialement suggéré que le master RDS, qui constituait déjà une fusion de trois anciens masters (GAP, CID et GR), aurait pu conserver son intitulé tout en affichant une spécialisation Sud et Afrique. Cette proposition n'a pas été retenue. Elle regrette personnellement que le terme « Afrique » n'apparaisse pas dans les nouveaux intitulés, mais souligne qu'il sera concrètement représenté dans les pôles affaires internationales, économie politique et gouvernement d'action publique. Concernant la recherche, elle indique que le choix a été fait avec les collègues du CED de renforcer un master recherche commun, dans l'espoir d'attirer des étudiants vers la recherche sur l'Afrique et les Suds.

M. Smith estime qu'un vote immédiat aboutirait probablement à un rejet et s'interroge sur l'opportunité d'une telle précipitation. Il propose de retirer la proposition de l'ordre du jour actuel pour la reporter au prochain Conseil d'administration. Il suggère également la création d'un groupe de travail qui permettrait de finaliser la convention d'ici là. Il considère que les interlocuteurs marocains, qui semblent raisonnables, peuvent accepter ce délai. Il souligne qu'un vote négatif aujourd'hui créerait davantage de difficultés qu'un report de la décision.



M. Gallet est d'accord avec cette proposition. Il explique d'abord sa position. Il est sensible aux arguments développés par les différents intervenants, notamment ceux de l'UNEF et de Mme N'Diaye. Il entend qu'autour de la table il n'y a pas d'opposition de principe au développement d'une nouvelle filière intégrée avec un pays africain, particulièrement d'Afrique du Nord. Il partage les arguments juridiques d'Anne Gaudin. Il considère qu'il existe de nombreuses raisons qui démontrent que le projet n'est pas complètement mature. Néanmoins, il estime que refuser catégoriquement ce partenariat avec des interlocuteurs avec lesquels des discussions sont menées depuis longtemps constituerait une mauvaise pratique et ne correspondrait pas à l'état d'esprit exprimé dans les débats. M. Gallet propose de retirer ce point de l'ordre du jour pour éviter de froisser les partenaires et permettre de répondre à toutes les questions soulevées. Il note par ailleurs qu'il serait utile d'avoir une évaluation des filières pour analyser leur impact, particulièrement dans le contexte des réformes importantes qu'a connues l'IEP au premier et au deuxième cycle.

M. Darbon accepte de retirer le point au nom d'IPORA, dont il est fondateur et dont l'UIRest membre. Pour donner une chance à cet accord, il consent au retrait du caractère délibératif, même s'il considère qu'il sera très difficile de maintenir et de reconstruire cet accord.

M. Gallet demande s'il convient de reporter la décision en juin. M. Gallet propose d'organiser un petit groupe de travail pour apporter des réponses aux questions en suspens et permettre un vote le 26 juin.

Mme N'Diaye précise que les réponses aux questions juridiques soulevées par Anne Gaudin ne relèvent pas uniquement de Sciences Po Bordeaux, mais doivent provenir de l'UIR en tant que partenaire. Concernant les aspects sur lesquels Sciences Po Bordeaux peut intervenir, elle se déclare personnellement favorable à un travail collaboratif avec les étudiants et tous les membres du CA souhaitant faire avancer ces questions ensemble.

M. Gallet fait remarquer qu'il faut éviter de repousser le vote pour finalement rejeter le projet dans trois mois, auquel cas il vaudrait mieux prendre une décision immédiate. Il demande concrètement qui prendra la responsabilité de conduire ce dossier avec le partenaire.

M. Darbon propose de confier cette mission à Quentin Chapus, qui est déjà impliqué dans le dossier.

4. Politiques de l'établissement

■ Projet de rapprochement entre les Instituts d'Études Politique de région

M. Darbon présente un projet de rapprochement entre les neuf Sciences Po de région. Les directeurs des IEP régionaux constatent tous la nécessité de se rapprocher pour agir ensemble face au gouvernement, aux évolutions politiques et aux attaques ponctuelles, notamment médiatiques. Cette notion d'attention a été discutée avec Sciences Po Paris, qui ne s'oppose pas au rapprochement sans pour autant manifester d'enthousiasme. Le projet a également été débattu lors d'une visioconférence avec la DGFIP et le ministère concernant la transformation de cette intention en forme juridique. Il souligne l'existence de dissensions sur la forme juridique de cette association. Une partie des directeurs d'IEP sont favorables au Groupement d'Intérêt Public (GIP), mais Sciences Po Bordeaux s'y oppose. Le ministère se montre quant à lui très défavorable à l'option du GIP. Il présente une note d'intention destinée à être validée par les conseils d'administration des neuf IEP sous la même forme et dans les mêmes termes, tout en soulignant que cette option demeure largement ouverte au débat.

M. Déloye trouve judicieux d'envisager une solidarité des neuf IEP. Il souligne l'importance de prendre toutes les précautions pour obtenir un statut qui protège les établissements. Les IEP doivent obtenir un statut juridique de manière urgente, avant 2027, pour garantir une sécurité supplémentaire par rapport à leurs statuts administratifs divers. Il faut également faire attention pour Bordeaux, dans cette configuration, qu'un petit groupe de sept puisse l'emporter sur les autres.

M. Rouger reconnaît la nécessité de collaborer sereinement avec les autres IEP, mais s'interroge sur la faisabilité d'une structuration de ce groupe sous une forme juridique propre, compte tenu de l'hétérogénéité des établissements et de leurs engagements variés avec leurs universités d'appui ou d'association. Il craint que cela ne conduise l'IEP dans une situation difficile.

Mme Duchesne exprime son enthousiasme concernant la capacité des différents IEP à dialoguer ensemble et à se constituer comme une force de négociation politique. Bien qu'elle perçoive toutes les difficultés, elle estime que l'IEP a besoin de cette dynamique.

M. Gallet rappelle que la forme juridique d'un GIP offre peu de protection puisqu'un GIP peut être dissous facilement. Néanmoins, il considère la démarche comme nécessaire pour s'inscrire dans un nouveau cycle, notamment en raison des récents changements de directeurs dans plusieurs IEP et des anniversaires à venir, comme celui de Sciences Po Bordeaux en 2028.

M. Darbon considère que le texte actuel, dans sa forme présente, ne sert à rien et ne fait qu'amorcer la machine sans contenu dense. Il indique qu'un programme beaucoup plus dense est en cours de discussion, les neuf IEP n'ayant pas les mêmes statuts, capacités, ni forces. Un important travail de régulation va être nécessaire, ce qui demande un engagement fort. Il propose de former un petit groupe de deux ou trois personnes maximum pour travailler de manière consensuelle et obtenir une position commune de Sciences Po Bordeaux. Il rappelle que sa position depuis le début consiste à dire aux collègues que le statut viendra après : il faut d'abord définir ce que les IEP veulent faire et quel projet ils portent. Ce point de vue n'est pas totalement accepté par tous : certains collègues envisagent la création d'un GIP, car ils estiment que cela leur permettra d'exister et éventuellement d'intégrer le concours commun. M. Darbon estime que cette approche ne fonctionnera pas, car le ministère ne mettra pas en place de GIP si Bordeaux ne le souhaite pas. Il insiste sur la nécessité de la cohésion des neuf instituts. Il propose de valider cette note d'intention pour indiquer l'accord de Sciences Po Bordeaux pour se rapprocher, travailler ensemble et élaborer un projet innovant permettant d'avoir une véritable voix à l'extérieur. Cependant, il souhaite exprimer les réserves concernant le GIP.

M. Ramon insiste sur l'importance d'intégrer dans les réflexions en cours le levier du réseau des anciens élèves, sur lequel les IEP groupés pourraient s'appuyer, quelle que soit leur nature juridique. Il fait référence au modèle des écoles d'ingénieurs, particulièrement efficaces dans la gestion de leur réseau d'alumni.

M. Gallet propose de mettre le texte au vote, avec une réserve importante sur la création d'un GIP.

Résultat du vote		<i>Délibération 2026-09</i>
Effectif statutaire du CA		30
Membres en exercice		30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote		26
	Pour	24
	Contre	1
	Abstention	1

→ Résultat : adoptée

■ Charte des chaires

M. M'Baye présente un projet de réglementation sur les chaires en cours d'élaboration. Il précise que les chaires constituent des projets pluriannuels développés avec plusieurs universités et que le processus d'élaboration n'est pas encore finalisé.

M. Darbon explique que la charte des chaires a été transmise à la Fondation Bordeaux Université, car l'IEP partage des chaires communes avec elle, pour connaître sa position concernant la charte et particulièrement le processus d'évaluation proposé. La spécialiste de ces questions à la FBU a des problèmes de santé, ce qui génère un retard dans le processus.

5. Vie étudiante

■ Bilans du Centre de Préparation à l'Administration Générale (CPAG), de l'Institut National du Service Public (INSP) et des prépas de talent

Mme Gaudin présente un bilan général des préparations aux concours :

- Offre de préparations :
 - Sciences Po Bordeaux dispose d'un dispositif complet, largement mutualisé :



- Préparations diplômantes intégrées au diplôme 5 ans : deux parcours de master 2 (carrière administrative et objectif INSP).
- Préparations non diplômantes en présentiel : CPAG à temps complet et préparation hebdomadaire (vendredi), accessible aux personnes financées par leurs administrations ou aux stagiaires INSP.
- Préparation à distance « e-Concours », incluant désormais une préparation au concours des IRA qui rencontre un grand succès et permet d'atteindre des publics inaccessibles en présentiel.
- Évolutions du secteur public et des concours :
 - Le nombre de contractuels augmente. La réforme de la haute fonction publique a modifié les logiques de carrière, offrant de nouvelles perspectives tout en changeant les stratégies des étudiants.
 - Les épreuves deviennent de plus en plus professionnelles : les entretiens s'éloignent du grand oral au profit d'entretiens professionnels, situation paradoxale pour des candidats externes sans expérience professionnelle.
 - Les épreuves de culture générale persistent sous diverses formes. Les épreuves écrites évoluent parfois à un rythme soutenu (introduction de QCM). Ces modifications, parfois communiquées en cours d'année, exigent une adaptation constante des préparateurs.
- Attractivité :
 - La baisse d'attractivité n'affecte pas uniformément tous les concours : certains concours de catégorie A+ sont épargnés, mais un problème touche globalement les concours de catégorie A.
 - Le parcours carrière administrative de Sciences Po Bordeaux n'est pas concerné par cette désaffection. Les étudiants conservent une appétence pour le secteur public et l'intérêt général, mais cette orientation ne passe pas forcément par la fonction publique en sortie d'école. 15 à 20 % des étudiants commencent leur vie professionnelle par un concours administratif.
 - Pour s'adapter, Sciences Po Bordeaux a :
 - Ajouté l'apprentissage en cinquième année (dispositif récent, sixième année d'existence). Près de la moitié de la promotion de 5e année est en apprentissage, dans des structures très diverses.
 - Intégré des projets collectifs avec des commandes publiques provenant de différents ministères et collectivités.
 - Développé de nombreux modules professionnalisants pour donner aux étudiants des compétences mobilisables dans les concours et en dehors.
 - Le parcours carrière administrative et OI connaît un très grand succès en 4e et 5e années, avec de nombreux candidats.
 - À l'inverse, le CPAG connaît une baisse très sensible, stabilisée à une trentaine d'inscrits. Cette situation s'explique par la désaffection du secteur public et l'arrivée de la logique du master sur deux ans : les étudiants qui venaient après un master 1 en droit poursuivent désormais directement en master 2.
 - Le succès important de l'e-concours révèle toutefois une demande réelle en matière de préparation au concours.
- Prépas talents :
 - Label décerné par la DGEFP, offrant aux étudiants un complément de bourse important et aux structures un accompagnement spécialisé. Il complète les dispositifs JPPJV, cordées de la réussite et autres dispositifs d'égalité des chances.
 - Sciences Po Bordeaux propose trois prépas talents (25 places) :
 - Deux en propre : parcours carrière administrative et parcours OI.
 - Une en collaboration avec l'IRA de Bastia.
 - 10 à 15 % des places des concours talent sont réservées aux étudiants des prépas talent.
 - Le dispositif a été prolongé jusqu'au 31 août 2028 après évaluation.
 - L'État accorde un soutien financier de 4 000 euros par étudiant (5 000 euros l'année prochaine), un tutorat renforcé et une aide considérable tout au long de l'année.



- L'établissement ajoute des éléments non prévus dans la convention initiale : financement des déplacements et hébergements liés aux concours, prêt de matériel informatique, achat de manuels et de disque dur externe.

M. Gaignard poursuit sur la prépa INSP :

- Public et organisation :
 - La prépa INSP rassemble deux groupes :
 - Des étudiants de Sciences Po Bordeaux en quatrième année principalement, auxquels s'ajoutent quelques étudiants extérieurs et des redoublants.
 - Des stagiaires affectés par l'INSP dans le cadre du conventionnement.
- Résultats concours A+ et A :
 - Les résultats demeurent toujours satisfaisants pour les concours A+ (encadrement, management, magistratures administratives et financières) et très satisfaisants pour les autres concours A.
 - Pour les sessions 2024-2025, les deux concours phares n'ont pas connu le succès des années précédentes. Les résultats actuels sont en demi-teinte, mais les épreuves d'admissibilité du prochain concours se déroulent dans huit jours.
 - Les concours A+ restent attractifs :
 - Concours d'administrateur territorial : le nombre de candidats inscrits augmente continuellement depuis 2017 (+50 %). Les résultats sont fort honorables malgré un faible nombre de candidats présentés et seulement 24 postes au concours externe.
 - Concours de l'INSP : le nombre de candidats a également progressé de 50 %.
 - Concours des conservateurs territoriaux des bibliothèques : belle surprise, trois candidats présentés, tous admissibles et admis, pour 12 postes disponibles.
- Couverture des concours :
 - Sciences Po Bordeaux couvre l'ensemble des concours de la fonction publique avec une spécialisation par thème.
 - Les concours de l'action sanitaire et sociale sont préparés dans le cadre du parcours carrière administrative avec un accompagnement spécifique.
 - L'établissement obtient d'excellents résultats sur les concours hors maquette du parcours objectif INSP, avec des taux de réussite proches de 100 %.
 - Sciences Po Bordeaux constitue pratiquement le seul IEP de région à placer régulièrement des candidats au concours des assemblées (Sénat et Assemblée nationale, tous les deux ans).
 - L'établissement prépare également aux concours d'inspecteurs du travail et d'inspecteurs des finances publiques.
 - Le concours de secrétaire de chancellerie, bien que classé en catégorie B, présente une sélectivité équivalente à un concours de catégorie A et offre des perspectives d'évolution très intéressantes.
- Insertion professionnelle :
 - Le taux d'emploi des préparateurs après une première présentation atteint environ 50 à 70 %.
 - Ce taux atteint pratiquement 100 % après deux ans, seuls un ou deux étudiants présentant les concours pour une troisième fois.

Mme Gaudin présente ensuite les résultats de la cinquième année CA et du CPAG. Elle fait remarquer que les chiffres peuvent paraître faibles, mais ils sont à mettre au regard du nombre d'étudiants. Les taux de réussite sont excellents, mais ils sont compliqués à communiquer face à Sciences Po Paris qui communiquent sur de gros volumes. Mme Gaudin se félicite de ces résultats satisfaisants. Elle précise qu'il s'agit de sa dernière présentation des résultats du CPAG et du CA et à cet égard, elle tient à exprimer le plaisir qu'elle éprouve à accompagner ces jeunes. Elle souligne que ce parcours de master rassemble des jeunes gens aux projets et points de vue parfois très différents sur la chose publique, ce qui pourrait créer des tensions. Cependant, elle observe que cette diversité ne génère pas de conflits, car tous partagent le goût de l'intérêt général. Elle espère que ces étudiants ne subiront pas trop de turbulences dans la période à venir et souligne que l'ensemble des enseignants s'efforce de leur transmettre ces valeurs communes.

M. Déloye souligne l'importance de la préparation aux concours dans une perspective d'égalité des chances, notamment à travers des dispositifs comme le programme Prépa Talents. Il précise que les enquêtes sur le devenir professionnel des élèves révèlent que ceux issus des cordées de la réussite conservent un sens du service public qui

les distingue de la cohorte générale. Il remercie également Paul pour son travail et rend hommage à Anne Gaudin, soulignant son engagement considérable dans la préparation aux concours.

■ Subventions aux associations

M. Prévot présente les procès-verbaux de deux commissions. Concernant la Commission de la vie associative (CVA), tenue le 21 janvier 2026, 21 associations ont présenté 39 dossiers. Cinq dossiers n'ont pas été financés et n'apparaissent donc pas dans les attributions présentées. Un total de 13 133,50 euros a été versé, dépassant légèrement la moitié de l'enveloppe budgétaire. Pour la Commission de la vie du campus (CVEC), organisée le 22 janvier, 11 associations ont soumis 19 dossiers. Trois dossiers n'ont pas été financés, car ils ne répondaient pas aux critères d'éligibilité. Le montant total versé s'élève à 12 982,46 euros, incluant 9 200 euros attribués à l'association sportive pour permettre aux étudiants de se déplacer à Lille et participer aux Jeux Inter Sciences Po.

M. Gauthier apporte une précision concernant la différence de prix sur l'enveloppe, qui représente annuellement 23 000 euros sur l'année civile. Il explique qu'ils attribuent généralement davantage de fonds au premier semestre, car certains projets nécessitent des financements plus importants à cette période, notamment les JISPO comme les participants ont pu l'observer. Cette répartition vise à optimiser le taux d'exécution des projets.

6. Informations et questions diverses

M. Gallet annonce la fin de cet ordre du jour dense et rappelle que la remise des diplômes aura lieu le lendemain au Pin Galant.

M. Darbon annonce que la matinée sera consacrée à la remise des diplômes du Master MP2SI, spécialisé en sécurité sociale. Il s'agit d'une formation continue en plein développement, réalisée en collaboration avec l'Association internationale de sécurité sociale, organisme de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). L'après-midi sera dédiée à la remise des diplômes de l'ensemble des étudiants de Sciences Po de la promotion Gisèle Halimi.

Mme Payan informe les membres du CA qu'une assemblée générale s'est tenue mercredi sur le parvis et a réuni un certain nombre d'étudiants autour de la question de la gestion des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) dans l'établissement. Cette gestion est jugée insatisfaisante par les élèves participants qui estiment que les victimes et leur soutien ne bénéficient pas d'une protection suffisante et que les procédures demeurent lentes et trop opaques. L'assemblée générale a rédigé des revendications qu'elle a demandé de transmettre au conseil d'administration.

M. Gallet fait observer qu'elle aurait pu transmettre ces revendications par écrit, car il est déjà 18 heures. Il rappelle que même les points divers doivent être préparés en amont. Il demande que le document soit distribué pour permettre une inscription claire au procès-verbal, mais regrette qu'il n'ait pas été communiqué avant la séance pour permettre à tous les membres de le lire.

M. Gauthier précise que l'Assemblée générale étudiante s'est tenue mercredi et que les revendications ont été reçues le matin même du conseil d'administration.

Mme Couderc informe que l'administration a également contacté l'Assemblée générale et les associations concernées sans obtenir de retour.

M. Darbon confirme les tentatives de contact avec l'Assemblée générale et réitère l'ouverture de l'administration au dialogue. Il regrette l'absence d'échange direct avec les membres de l'AG.

M. Gallet souligne que les représentants étudiants devraient interpeller directement la direction plutôt que le Conseil d'administration, qui constitue l'instance finale de la chaîne décisionnelle. Il observe que les points arrivant en conseil sont déjà formalisés après avoir traversé plusieurs instances préparatoires.

Mme Payan expose huit revendications formulées concernant la gestion des violences sexistes et sexuelles. Premièrement, les personnes convoquées pour des questions de VSS doivent pouvoir se faire accompagner avec retranscription des rendez-vous. Deuxièmement, les professeurs, membres de l'administration et de la direction doivent être formés sur les VSS, au même titre que les élèves. Troisièmement, le traitement des VSS doit être effectif sans que les victimes aient à relancer l'administration pour faire avancer la procédure. Quatrièmement, la parole et



les témoignages des victimes doivent être respectés et non minimisés par l'administration et la direction. Cinquièmement, des moyens doivent être accordés aux associations pour former tous les membres à la lutte contre les VSS. Sixièmement, l'AG souhaite que les personnes dénonçant les VSS ne soient plus menacées de poursuites judiciaires en diffamation ou harcèlement. Septièmement, un organe indépendant doit être créé pour gérer les VSS, le directeur s'engageant à suivre ses décisions ou à motiver son refus. Huitièmement, de nouveaux éléments doivent pouvoir être ajoutés par la victime à un témoignage sans nécessiter un nouveau signalement devant la CVE.

M. Darbon indique qu'il faudrait des heures pour répondre à toutes les questions soulevées. Il invite les membres de l'AG à venir les rencontrer, précisant que cette discussion est ouverte à l'ensemble du processus décisionnel. Il rappelle que l'évaluation des questions de VSS est extrêmement complexe, impliquant présidents et vice-présidents, et précise qu'un grand nombre des points évoqués font déjà l'objet de réponses et d'organisations structurées.

M. Gallet remercie les participants et lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.